

Bilan de la concertation relative à la définition des ZAEnR de la commune de Saint Saturnin du Bois

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune a été mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations des suites données.

Modalités de consultation :

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée par

- Un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations
- Une consultation par voie électronique (adresse mail dédiée) a été organisée
- Une permanence du Maire s'est déroulée le 26/01 et 02/02/2024 matin

Avis recueillis :

Dans le cadre de la concertation, 30 avis, ont été déposés :

- 10 personnes ayant consigné des observations sur le registre (dont une recensée également par mail)

Les avis recueillis sur le registre papier proviennent de 4 habitants de la commune de St Saturnin du Bois et 6 habitants du hameau « Curé » de la commune de St George du Bois.

- 36 personnes soit 22 contributions reçues via la consultation électronique (dont une recensée également par mail)

Les avis recueillis sur l'adresse mail dédiée à la concertation ont été publiés par 17 habitants de la commune de St Saturnin du Bois et 19 habitants du hameau « Curé » de la commune de St George du Bois.

- 10 personnes se sont présentées et ont rencontré le maire lors des permanences.

A savoir : Le hameau « Curé » recense 84 habitants et font partie des 1769 hab à st Georges du bois. Saint Saturnin du bois comptabilise 909 habitants.

Pour information : un tract a été déposé dans les boites aux lettres des habitants de St Saturnin du Bois lors de la période de concertation sans que la mairie soit avertie.

Ces avis portent sur plusieurs ZAEnR, détaillées ci-après :

ZA EnR Photovoltaïques sur bâti : 5 avis favorables / 3 défavorables

ZA EnR Géothermie : 5 avis favorables / 3 défavorables

ZA EnR éolien : 1 avis favorable / 34 défavorables

Synthèse des avis :

Défavorable à l'éolienne

- Trop d'éolienne
- Dénaturation du paysage et nuisible pour la biodiversité
- Fléau visuel
- Nuisance pour les habitants/aucune compensation
- Perte de la valeur immobilière
- Incompréhension des habitants du CURE de l'emplacement de la ZAEnR éolienne
- Pas de communication aux habitants
- Privatisation de l'énergie/ aucun intérêt financier pour la commune et les habitants
- Sécurité physique et mentale
- Matériaux utilisés : bilan carbone catastrophique/ sols stériles
- Le « après » éolienne ?

Suites données aux observations du public :

- ZA EnR éolien :

- Réduction de la zone concernée
- Observation d'un conseiller municipal : zone prévue trop près des habitations. En Allemagne c'est 1200m des habitations
-

- ZA EnR Géothermie

-
-
-

- ZA EnR Photovoltaïques sur bâti

-
-
-

